

**SEANCE DU 27 DECEMBRE 2017 A 19 H 00**

**Convocation du 19 décembre 2017**

La convocation a été adressée, individuellement, à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 27 décembre 2017 à 19 h 00,

**Le Maire,**

**Daniel MOITIÉ**

**ORDRE DU JOUR :**

APPEL NOMINATIF - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

N°077) ADHESION AISNE PARTENARIAT VOIRIE – ADHESION 2018 – 2025

N°078) TRAVAUX DE VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION – AISNE PARTENARIAT VOIRIE – ANNEE 2018

QUESTIONS DIVERSES



L'an deux mille dix-sept, le 27 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation de M le Maire, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Daniel MOITIÉ, Maire.

Puis, il a été procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal :

**La séance ouverte, sont présents :**

M MOITIÉ Daniel, Maire,  
Mme CORDEVANT Viviane, M LECAT Marcel, M GUIONVAL Patrick, M PRIGENT Pascal,  
M JEAN Jean-Yves, Adjoint,  
Mme MIEL Nathalie, Mme DROMACQUE Jeanine, M PELLETIER Alain,  
Mme DECARNELLE Aurélie, Mme DE BROSSARD Isabelle, Mme DERIGNY Lydie,  
Mme LAINÉ Ludivine, M LENOBLE Pierre, M MARCHAL Jean-Bernard, M FELIX Fabrice,  
Mme HUBATZ Josette, M WUILLOT Didier.

**Absent, pouvoir :** M DABOVAL Nicolas représenté par M LECAT Marcel.

**Absents excusés :** M ZAJAC Philippe, Mme GORET Florence.

**Absentes :** Mme VERMA Cécile, Mme FOULIER Cécile.



**APPEL NOMINATIF - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande un candidat au poste de secrétaire de séance.

Un candidat se présente à ce poste, M LECAT Marcel.

A l'unanimité des membres présents, M LECAT Marcel est élu secrétaire de séance.

<b>2017-12-27/077</b>	<b>rapporteur</b>
<b>FINANCES LOCALES / 7-5 SUBVENTIONS</b>	M PRIGENT
<b>ADHESION AISNE PARTENARIAT VOIRIE – ADHESION 2018 – 2025</b>	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Vu le nouveau règlement AISNE PARTENARIAT VOIRIE 2018-2025 adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion en date du 25 septembre 2017,

Considérant que les communes pourront bénéficier d'une subvention AISNE PARTENARIAT VOIRIE du département sur les travaux communaux de voirie dans la mesure où elles s'engageront formellement à adhérer à ce dispositif et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

de DECIDER :

d'adhérer à AISNE PARTENARIAT VOIRIE pour la période 2018 – 2025,

et de s'engager à acquitter annuellement la cotisation calculée selon les règles précisées dans ledit règlement.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
19	0	0	0

<b>2017-12-27/078</b>	<b>rapporteur</b>
<b><i>FINANCES LOCALES / 7-5 SUBVENTIONS</i></b>	<b>M PRIGENT</b>
<i>TRAVAUX DE VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION – AISNE PARTENARIAT VOIRIE – ANNEE 2018</i>	

Après avoir entendu les propositions de la commission de travaux de voirie et conformément au règlement du dispositif Aisne Partenariat Voirie,

Il est proposé au Conseil Municipal de la Commune de Crouy :

◆ de solliciter une subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie pour 2018, pour les travaux suivants :

1) Mise en conformité mobilité de 5 arrêts de bus conformément au plan établi avec le SITUS pour un montant 43 050,00 € HT,

2) Réfection des trottoirs en enrobé (2 x 45 m) avenue du Général Patton, au niveau du n°3 & 5 et en face pour un montant de 24 620,50 € HT,

3) Reprise de bordures, rue Léo Nathié sur 90 m et création d'un puisard d'infiltration pour un montant 15 655,00 € HT,

4) Réfection du chemin de la Perrière à la Sous Perrière jusqu'à l'habitation pour un montant de 5 510,00 € HT,

5) Réfection sur 50 m du trottoir de droite de la rue des Pieds Ferrés (jusqu'au terrain à bâtir non compris) pour un montant de 7 110,00 HT,

6) Rue des Taillepieds, reprise des entrées en béton pour un montant de 3 950,00 € HT.

◆ de s'engager à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
19	0	0	0

### **QUESTIONS DIVERSES**

NEANT



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.